

INTRO Ki (FR)

dos des carnets

Le 17 novembre 2003, neuf timbres « Kilopost » sans valeur nominale ont été émis.

Ces timbres ont des dimensions identiques (55,32 mm x 24 mm), mais sont disponibles en différentes couleurs (toutes en deux couleurs). Les valeurs sont adaptées aux 9 différentes classes de poids pour les envois nationaux avec « Kilopost ». Sur chaque timbre, le poids maximal de l'envoi qui peut être expédié avec est indiqué.

Les timbres sont disponibles de deux manières :

- Dans une feuille de 10 timbres (avec toutes les valeurs)
- Dans un carnet de 5 timbres auto-adhésifs (uniquement pour 0,5 kg, 1 kg et 2 kg)

Selon **Philanews n° 2/2004 (p. 31)** du 23 février 2004, le timbre Kilopost est une solution pratique. Il est rouge, plus petit que son prédécesseur et a l'apparence d'un vrai timbre, ce qui augmente la visibilité de vos envois.

Attention ! Parmi les 9 catégories de poids disponibles, il en reste 5, à savoir :

De 0,5 kg à 2 kg

De 2 kg à 5 kg Jusqu'à 10 kg

Jusqu'à 30 kg

Jusqu'à 20 kg

Jusqu'à 30 kg

Un changement important est que pour toutes ces catégories, un seul timbre est nécessaire. Selon le poids, vous pouvez simplement utiliser un ou plusieurs timbres. Cela ne peut pas être plus simple !

Comment affranchir votre envoi Kilopost Standard ? Vous pouvez affranchir votre envoi Kilopost Standard avec les « timbres Kilopost Standard ». Les envois doivent être munis d'un vignetage que vous pouvez obtenir dans un bureau de poste ou un Point Poste. Le nombre de timbres requis dépend du poids, de la destination du colis et de l'option d'envoi choisie (Prior pour les colis qui rentrent dans la boîte aux lettres et Non-Prior pour les colis qui ne le font pas). Le timbre Kilopost Standard est disponible en deux versions : Prior et Économie, toutes deux en vert.

Kilopost est divisé en 3 fichiers différents :

- Ki-Kilopost timbres - O : Les timbres avec les carnets (B)
- Ki-Kilopost timbres - U : Les timbres sans les carnets (B)
- Ki-Kilopost timbres -V10 : Les feuilles V10 des timbres.



Les timbres-poste Kilopost servent à affranchir les envois Kilopost® que vous souhaitez expédier **en Belgique**. Sont considérés comme envois Kilopost®, les envois qui dépassent une des dimensions suivantes : 381 mm de long, 305 mm de large ou 30 mm de haut ou d'épaisseur. Un envoi Kilopost® pèse entre 0 et 30 kg.

La dimension maximale pour la longueur d'un Kilopost® est de 1,5 mètre. Les dimensions totales d'un Kilopost® ne peuvent jamais excéder 3 mètres. En d'autres termes, la somme de 1X la longueur, 2X la largeur et 2X la hauteur ne peut jamais dépasser 3 mètres.

Conditions : l'expédition de paquets avec la Poste est soumise aux Conditions Générales en matière d'offre des services de La Poste

Pour obtenir des informations relatives à nos solutions business, n'hésitez pas à contacter notre Business Center au 070/233.044

Met de postzegels Kilopost frankiert u de Kilopost-zendingen® die u in België wil verzenden.

Een Kilopost®-zending is een zending die één van de volgende afmetingen overschrijdt: 381 mm lang, 305 mm breed of 30 mm hoog of dik. Een Kilopost®-zending weegt tussen 0 en 30 kg.

Een Kilopost®-zending is maximum 1,5 meter lang. De som van de afmetingen van een Kilopost®-zending mag nooit meer dan 3 meter bedragen. Dat betekent dat de som van 1X de lengte + 2X de breedte + 2X de hoogte niet meer mag bedragen dan 3 meter.

Voorwaarden : de verzending van pakketten via De Post wordt geregeld door de Algemene Voorwaarden inzake de dienstverlening door De Post

Meer informatie over onze business-oplossingen kunt u krijgen bij ons Business Center op het nummer 070/ 233.044